

Tarifs du port fluvial d'agglomération du Grand Besançon à compter de 2024
Halte du Moulin Saint-Paul¹ et halte de la Cité des Arts² à Besançon / Halte de Deluz³

¹ Halte du Moulin Saint-Paul (ouverte toute l'année, bateau jusqu'à 13 m)

² Halte de la Cité des Arts à Besançon (ouverte du 15/04 au 14/10, bateau jusqu'à 38m)

³ Halte de Deluz (ouverte toute l'année, bateau jusqu'à 15 m)

Longueur du bateau	Haute saison du 15/04 au 14/10 (forfait tout compris : nuitée, eau, électricité) Montant en €					Basse saison du 15/10 au 14/04 (eau non disponible et électricité en supplément) Montant en €					Année (eau et électricité inclus en haute saison, hors saison : eau non disponible et électricité en supplément)
	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre	Saison (6 mois)	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre	Saison (6 mois)	
< 5,99 ml	10,90 €	46,00 €	145,20 €	298,90 €	720,20 €	6,70 €	35,10 €	105,30 €	244,50 €	289,40 €	878,50 €
6 à 7,99 ml	12,10 €	56,90 €	179,10 €	364,20 €	907,50 €	7,90 €	46,00 €	139,20 €	309,80 €	385,70 €	1 078,20 €
8 à 9,99 ml	13,40 €	63,00 €	199,70 €	398,10 €	1 006,30 €	9,10 €	52,10 €	159,80 €	343,70 €	435,60 €	1 202,80 €
10 à 11,99 ml	18,20 €	70,20 €	219,10 €	430,80 €	1 099,20 €	14,00 €	59,30 €	179,10 €	376,40 €	483,30 €	1 322,60 €
12 à 14,99 ml	19,40 €	76,30 €	252,90 €	464,70 €	1 192,10 €	15,20 €	65,40 €	213,00 €	410,20 €	531,10 €	1 441,20 €
15 à 19,99 ml	24,20 €	123,50 €	404,20 €	649,80 €	1 668,40 €	20,00 €	112,60 €	364,30 €	595,40 €	773,70 €	
> 20 ml et jusqu'à 38 ml	48,40 €	242,00 €	847,00 €								

Un tarif réduit sera accordé aux professionnels de la plaisance (loueurs, bateaux hôtels) selon les modalités suivantes :

- moins 10% sur la facture annuelle du loueur apportant au moins 50 nuitées-bateaux au port
- moins 20% sur la facture annuelle du loueur apportant au moins 100 nuitées-bateaux au port

Coupure générale de l'eau et de l'électricité sur les 3 haltes du 15/10 au 14/04

Durant cette période, il est possible d'avoir un accès à l'électricité pour les plaisanciers qui en feront la demande au gestionnaire.

Un compteur individuel sera installé et les consommations seront facturées dans ce cadre sur la base d'un tarif établi à 0,36€/KWatt/h.

Pour les bateaux autonomes en eau et en électricité, le tarif hors saison s'applique toute l'année

Taxe de séjour à payer en supplément selon le tarif en vigueur soit 0,22 €/nuit/personne majeur